



**MIZOËN**

38142

Tél / Fax 04 76 80 11 39  
mairie.mizoen@wanadoo.fr

# E X T R A I T

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

2015/10

L'an deux mil quinze, le six mars, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 23 février 2015

*PRESENTS* : MM MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, COING Jean-Pierre, PINATEL François, BERARD Guy, VIN Daniel, MIALON Delphine.

*ABSENTS* : GONON Florence (pouvoir à Gilbert MICHEL), SEVERAC Pascal.

*Secrétaire de séance* : Madame Delphine MIALON

#### **DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE : COMPTE-RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL**

Mr le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil municipal en date du 25 avril 2024,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

*Décision du 10 février 2015* : acceptation du devis de la société « Alp Dépannage », 38860 LES DEUX ALPES, concernant des travaux d'électricité aux garages communaux de la Combe. Montant du devis : 2 040 € TTC.

*Décision du 18 février 2015* : acceptation du devis de la société « AMIPEQ », 35260 CANCALE, concernant la mise en œuvre du « document unique » (document obligatoire depuis 2001). Montant du devis : 1 020 € TTC.

*Décision du 23 février 2015* : acceptation du devis de la société « EUROLUDIQUE », 38540 HEYRIEUX, concernant les travaux de mise en sécurité du jardin d'enfants au village. Montant du devis : 25 392€ TTC.

*Décision du 24 février 2015* : acceptation du devis de la société « ACRITEC », 38430 MOIRANS, concernant les vérifications électriques avec remise rapport CONSUEL aux garages communaux de la Combe. Montant du devis : 192 € TTC

Acte certifié exécutoire compte tenu de son dépôt en préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Bernard MICHEL

